

# Conseil départemental d'insertion du mardi 2 octobre 2007

## Etaient présents :

### Membres du Conseil Départemental d'Insertion :

Monsieur AVEZ Philippe, Directeur de l'Association C2DI 93 ;  
Monsieur BELMOUNÈS Tahar, Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis ;  
Madame BENTLEY Francine, Directrice adjointe DPAS au Conseil général 93 ;  
Monsieur BRAMY Hervé, Président du Conseil général 93 ;  
Madame CADAYS-DELHOME Corinne, Adjointe au maire de La Courneuve à l'Association départementale des élus communistes et républicains de Seine-Saint-Denis ;  
Monsieur CHAPON Jean-Claude, GIP Roissy ;  
Monsieur CHASSAIGNON Daniel, Membre du conseil d'administration de l'UD93 et Président de l'UL Nord Est 93 CDG ;  
Madame CLOCHON Dominique, Directrice de l'ANPE 93 ;  
Madame CORNEC Marguerite, Conseillère régionale, Région Ile-de-France ;  
Monsieur GARNIER Gilles, Vice-président du Conseil général, Président CLI n° 3 ;  
Monsieur GHELEYNS Laurent, Conseiller en Formation au GRETA Geforme ;  
Madame HAYE Florence, Conseillère générale, Présidente de la CLI n° 1 ;  
Monsieur HOUSSIER Patrick, Directeur technique de GRETA Geforme ;  
Madame LEGRAND Patricia, Chargée de Mission à l'AFPA ;  
Monsieur LEMASSON Christian, Responsable départemental de France Terre d'Asile ;  
Madame MAHEAS Anne-Marie, Vice-présidente du Conseil général, Président CLI n° 5 ;  
Monsieur POPELIN Pascal, Vice-président du Conseil général du 93 ;  
Madame ROLAND IRIBERRY, Conseillère générale, Présidente de la CLI n° 4 ;  
Madame SACUTO Mathilde, Directrice DPAS au Conseil général 93 ;  
Monsieur TAQUET François, Président départemental de l'APEIS 93 ;  
Madame THOMASSIN Sylvine, Conseillère générale, Présidente de la CLI n° 6 ;  
Monsieur TOURBIN Jean-Pierre, Président de la CAF 93 ;  
Monsieur TROUSSEL Stéphane, Conseiller général, Président de la CLI n° 2 ;  
Monsieur VIGNEAU-CAZALAA, Responsable bénévole au Secours Catholique ;  
Monsieur VINAND William, Directeur de l'AFPA 93.

### **Participaient également au CDI :**

Madame AGGOUNE Fatiha, chargée de suivi Fonds d'Aides aux Jeunes - Conseil général 93 ;  
Monsieur AIT KACI ALI Nour, Chargé de suivi des Projets de Ville RMI - Conseil général 93 ;  
Madame ARCADIAS Cécile, Responsable Cellule Gestion Etudes - Conseil général 93 ;  
Madame CERCEAU Eliane, Chef du Bureau Actions Villes - Conseil général 93 ;  
Monsieur COGAN Joël, Adjoint au Directeur de DDTEFP 93 ;  
Madame DAVELUY Danièle, Chargée de suivi Pôle des CLI - Conseil général 93 ;  
Madame DELMAS Odile, Chargée du Suivi budgétaire - Conseil général 93 ;  
Monsieur DUMEZ Thierry, secrétaire général à l'Union Départementale CGT ;  
Madame GAILLARD Isabelle, Secrétaire gestionnaire Pôle des CLI - Conseil général 93 ;  
Madame GARGAR-LOYENET Mylène, Chargée de suivi des Projets de Ville RMI - Conseil général 93 ;  
Monsieur HARDEL Jean-Jacques, Responsable apprentissage, CMA 93 ;  
Madame JACQUEMOIRE Christine, Directrice adjointe pôle social, Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales ;  
Monsieur JENNY Florian, Bureau de l'emploi, de l'égalité des chances et de l'intégration, Préfecture ;  
Monsieur KERREST Ronan, Vice-président du Conseil général de Seine-Saint-Denis ;  
Madame KHALDI Yasmina, Chargée de suivi Pôle des CLI - Conseil général 93 ;  
Madame LAMI Sabine, Chargée de Projets Dispositif Insertion - Conseil général 93 ;  
Madame LEBEAU Lucette, Chef du Service de l'Insertion et du RMI - Conseil général 93 ;  
Madame LEYRAT-FLORES Anita, Chargée de suivi Politiques contractuelles - Conseil général 93 ;  
Madame MARCHAND Pascaline, Responsable Fonds d'Aides aux Jeunes - Conseil général 93 ;  
Madame MARIE Carole, Secrétaire gestionnaire du Bureau Actions Actualisées - Conseil général 93 ;  
Monsieur MILLE Julien, assistant informatique, Service de l'Insertion et du RMI - Conseil général 93 ;  
Monsieur PAGNIER Laurent, Secrétaire général à l'Union Départementale CGT ;  
Monsieur PELLEGRINI Romain, Gestionnaire Cellule gestion / Etudes, Conseil général 93 ;  
Madame PORRETTA Stéphanie, Chargée de suivi au Bureau Accès vers l'Emploi (RMA) - Conseil général 93 ;  
Madame QUIGNARD Martine, Chef du Bureau Action de Formation - Conseil général 93 ;  
Monsieur RASOA James, Chef de Projet informatique - Conseil général 93 ;  
Madame SARTHOU Florence, Adjointe à la Chef du SIRMI - Conseil général 93 ;  
Madame SOUCAILLE Carole, Chargée de suivi Fonds d'Aides aux Jeunes.

### **Membres excusés :**

Monsieur BELAIB Saad, Directeur de la Mission intercommunale pour l'Emploi des Jeunes 4-93 ;

Monsieur DELUCHE Alain, Secrétaire général adjoint de l'UD-CFTC 93 ;

Monsieur DUMUIS François, Secrétaire général de la Préfecture ;

Madame HORSAL Francine, Première Vice-présidente à la CGPME ;

Madame MLATI Fatiha, Directrice de France Terre d'Asile ;

Monsieur OUINT Franck, animateur syndical à l'Union Départementale CGT ;

Monsieur PAINCHAN Reza, Secrétaire général à l'Union Départementale de Force Ouvrière ;

Madame PASSEBON Maryvonne, Secrétaire Départementale au Secours Catholique ;

Monsieur SCARFOGLIERO Pierre, Secrétaire général à Union Départementale CFDT ;

Monsieur THOMAS Daniel, DDTEFP, Services de l'Etat DDTEFP ;

Monsieur VITTE Daniel, Directeur de l'Action Sociale de la CAF 93 ;

Monsieur ZAGHLOULA Alaya, Directeur de l'AEFTI 93 ;

Monsieur ZEKHNINE Boulenouar, Administrateur de la Chambre des Métiers.

## **Le Revenu de Solidarité Active (RSA)**

### **Hervé BRAMY, Président du Conseil général**

Vous le savez, le gouvernement sollicite tous les départements de France pour qu'ils s'engagent dans l'expérimentation du Revenu de Solidarité Active (RSA). Le Conseil général de Seine-Saint-Denis doit, ainsi, décider d'être ou non candidat. Pascal POPELIN et moi-même souhaitons que le dialogue et la construction puissent s'établir dans l'échange le plus fructueux.

Cette mesure, qui pose un certain nombre de principes, peut également poser quelques questions voire quelques problèmes. C'est pourquoi nous avons pensé qu'il était souhaitable d'entendre les membres du Comité Départemental d'Insertion. Il ne s'agit pas de décider de la position que doit adopter le Conseil général mais de nous exprimer votre point de vue pour enrichir le nôtre. Nous prendrons notre décision lors d'une réunion exceptionnelle qui se tiendra le 23 octobre. Parmi les partenaires dont nous sollicitons le point de vue, nous rencontrerons demain le Comité de Liaison pour l'Emploi. Enfin, je sais qu'un certain nombre de conseillers généraux organisent des débats publics sur le sujet, à l'échelle de leur canton, pour continuer d'enrichir le débat et leur point de vue. Nous avons pris l'habitude de travailler ensemble. Il faut que chacun de vous se sente libre d'exprimer ses approches et ses convictions.

## **Pascal POPELIN, Vice-président du Conseil général**

A ce stade de la réflexion de l'assemblée départementale, je m'exprime à titre personnel. Nous avons aujourd'hui un débat consultatif au sein du Comité départemental d'insertion. Nous aurons, la semaine prochaine, une nouvelle discussion au bureau qui tiendra compte de ce que nous aurons entendu ici et ailleurs. Enfin, nous aurons, le 23 octobre, la séance publique qui décidera si le département de la Seine-Saint-Denis est candidat ou non à l'expérimentation du RSA. Nous attendons de ces étapes le recueil d'éléments et de points de vue qui soient de nature à forger la position finale des uns et des autres. L'idée qui préside à la proposition du RSA est, en soi, difficilement contestable. Qui n'a pas l'exemple de personnes qui sont au RMI et qui, en ayant la possibilité, hésitent à revenir à l'emploi parce qu'un temps partiel lui ferait perdre un certain nombre de droits : le RMI lui-même, qui mettra un certain temps avant d'être rétabli, mais également un certain nombre de prestations ?

Si l'idée du RSA peut difficilement être contestée, sa mise en œuvre, dans les conditions présentées par le gouvernement, génère quelques réserves. Se posent des questions de fond sur la pertinence du dispositif, sur le nombre de personnes pouvant en bénéficier, sur les conditions de sortie de cette aide temporaire ainsi que sur les conditions financières. Si ce dernier point ne saurait nous arrêter, il n'est toutefois pas neutre compte tenu des transferts de charge qui ont été subis depuis 3 ans. L'étude de la loi nous fait craindre que les moyens prévus par le gouvernement soient très en deçà des besoins et du principe énoncé de la parité entre l'Etat et le département. Sur beaucoup d'autres domaines que nous avons pris en responsabilité, nous nous sommes aperçus qu'entre l'annonce et la réalité, il y avait des écarts.

Se pose également la question du périmètre des publics concernés. Il semble que l'on doive inclure les bénéficiaires de l'API dans le dispositif. Or, c'est pour nous un public plus difficile à évaluer que les allocataires du RMI.

Dans ce contexte, plusieurs solutions s'offrent à nous. Nous pouvons ne pas être candidat et attendre le vote par le Parlement d'un dispositif de droit commun applicable sur l'ensemble du territoire national et du département. Je vous rappelle qu'une expérimentation ne porterait que sur une partie du département qu'il nous faudrait alors définir. Refuser d'être candidat à l'expérimentation serait une manière d'exprimer nos réserves sur le texte de loi tel qu'il a été voté. Nous pouvons aussi être candidat pour expérimenter, c'est-à-dire innover mais également prendre des risques. Cela permettrait, à un certain nombre d'allocataires de notre département, de bénéficier immédiatement d'une disposition qui peut leur être favorable. Je précise qu'à l'intérieur d'un périmètre qui ne couvre pas l'ensemble du département, tous les allocataires du RMI ne pourront pas prétendre au RSA. Nous ne pouvons donc pas encore savoir quelle serait la cible exacte.

Expérimenter, c'est également prendre pour principe d'utiliser tous les outils existants, sans se préoccuper de qui les propose, pour contribuer au retour vers le monde du travail du plus grand nombre possible d'allocataires du RMI. Pour ce qui est de la Seine-Saint-Denis, ce retour doit s'effectuer au plus vite et dans les meilleures conditions. Tel est, depuis des années, le fondement de la politique d'insertion que nous menons. C'est au nom de cet objectif de qualité, de volonté de garantir les droits des personnes, que nous avons manifesté peu d'entrain à mettre en place le RMA. Personne, d'ailleurs, n'en voulait véritablement et ce dispositif n'a pas rencontré le succès qui nous était annoncé. Si nous expérimentons, cette préoccupation de qualité et de garantie des droits, sera bien évidemment au cœur de notre démarche. J'ajoute que nous serions alors en situation de porter une parole, vis-à-vis du législateur, au nom d'une certaine expertise.

Enfin, expérimenter c'est pouvoir utiliser sans délai un outil qui peut contribuer à faire baisser le nombre d'allocataires, grâce à une insertion réelle dans le monde du travail et non au moyen d'une gestion artificielle de la statistique ou par le biais de radiations massives. Lors du toilettage drastique de la convention UNEDIC de 2003, ceux qui ont été radiés ou qui ne percevaient plus l'ASS se sont retrouvés allocataires du RMI. Si demain nous procédions à des radiations sans discernement, on retrouverait ces personnes aux guichets des services sociaux, encore plus précarisés qu'ils le sont aujourd'hui.

Baisser le nombre des allocataires est un objectif du Conseil général. C'est un enjeu politique, social et financier. Voilà pourquoi, à titre personnel et sans engager l'exécutif départemental, je suis plutôt favorable à une candidature de la Seine-Saint-Denis à l'expérimentation. Il est entendu qu'être candidat ne signifie pas automatiquement être retenu. Seule une dizaine de départements sera retenue. J'ajouterai pour conclure que nos services ont beaucoup travaillé et que si nous devons prendre, le 23 octobre, la décision d'être candidat, notre dossier sera prêt. Je remercie donc celles et ceux qui ont fourni ce travail qui nous permettra d'être réactif si nous décidons de candidater. Si cela était et que nous étions retenus, nous prenons l'engagement de poursuivre la concertation avec les acteurs de terrain pour la mise en œuvre de cette expérimentation. Il y a donc, dans cette double hypothèse, une clause de revoyure pour que nous élaborions ensemble les modalités pratiques de la mise en œuvre de ce dispositif.

### **Lucette LEBEAU, Chef du Service de l'Insertion et du RMI du Conseil général**

Je rappellerai tout d'abord que ce texte émane d'un rapport présenté par Martin HIRSCH sous l'intitulé : « Au possible nous sommes tous tenus, la nouvelle équation sociale ». Ce rapport contenait 15 résolutions pour lutter contre la pauvreté et a été remis au gouvernement en avril 2005, dans le cadre de la Commission Famille-Pauvreté-Vulnérabilité. Depuis, ce texte a été enrichi par trois lois dont la dernière date du 27 juin 2007, en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat. C'est ce que l'on appelle la loi TEPA.

Pour définir cette allocation, deux éléments seront pris en compte : le nombre d'heures travaillées et la composition familiale. D'autres éléments plus fins seront également pris en compte. Il est également prévu que cette définition de l'allocation mette l'accent sur les plus petits horaires de travail et soit d'un montant suffisant pour avoir un impact significatif sur le montant des revenus de la personne ou de la famille.

L'objectif est de faire en sorte que toute reprise d'emploi apporte un gain économique à la personne, garantissant que les revenus de l'activité permettent à la personne ou à la famille concernée de franchir le seuil de pauvreté. Vous savez qu'il y a des débats autour de ce seuil. Il se situe autour de 680 euros pour une personne seule et correspond à 50 % du niveau de vie médian. Il s'agit de la base de référence de l'ANSA. L'objectif du RSA est également de rendre les revenus plus prévisibles et le système plus lisible et plus durable pour les bénéficiaires.

De quelle façon l'expérimentation s'offre-t-elle au département ? Les volontaires pourront ouvrir l'intéressement aux bénéficiaires des CI-RMA et des contrats d'avenir qui à ce jour n'en bénéficient pas. Ils pourront également améliorer l'intéressement des bénéficiaires travaillant à temps partiel en deçà d'un mi-temps et transformer le cas échéant les prestations existantes en une allocation unique. Ce dernier point est un gros chantier sur lequel il nous semble difficile d'aller de prime abord. Après un travail que nous avons mené avec l'ANSA, il nous semblerait intéressant que l'éventuelle expérimentation porte sur deux points :

- une incitation financière prenant en compte la composition familiale et le temps partiel ;
- un accompagnement dans l'emploi.

En effet, l'incitation financière ne produira pas les effets escomptés si elle n'est pas soutenue par un accompagnement proche et par des mesures permettant au bénéficiaire de se maintenir dans l'emploi. L'expérimentation pourrait donc porter sur ces deux points.

Il convient ensuite de déterminer un territoire correspondant à un échantillon représentatif d'environ 5 000 allocataires et où les acteurs soient déjà dans une dynamique de travail. Il y a besoin, pour accompagner une telle mesure, que les acteurs de terrain soient impliqués. La population retenue pourrait être celle des allocataires du RMI résidant sur le territoire de l'expérimentation, en activité professionnelle, reprenant un emploi ou augmentant leurs heures travaillées. Il pourrait y être ajouté les bénéficiaires en CI-RMA et en contrats d'avenir.

L'expérimentation est ouverte aux départements sur la base du volontariat. Il y a déjà eu une première phase d'expérimentation. Dix nouveaux départements seront retenus. Si la Seine-Saint-Denis souhaite faire acte de candidature, elle devra présenter au Préfet, avant le 31 octobre, un dossier motivé reprenant les principes que je viens de rappeler. Toutes les questions relatives au barème du RSA et aux mesures d'accompagnement seraient abordées ultérieurement.

Concernant le financement, il semblerait que des modifications soient prévues dans la loi de Finances pour 2008. L'enveloppe dédiée à cette expérimentation pourrait être un peu plus importante. Aujourd'hui, les enjeux financiers, tant sur le niveau des compensations que sur l'évaluation des coûts des mesures, restent très approximatifs. Les questionnements que nous avons sont largement partagés par d'autres départements. A ce jour, l'enveloppe nationale s'élèverait à 25 millions d'euros répartis de la manière suivante :

- 15 millions d'euros pour le surcoût de l'allocation ;
- 5 millions d'euros pour les actions d'accompagnement ;
- Une aide forfaitaire de 5 millions d'euros pour l'évaluation.

Ces chiffres doivent être pris avec beaucoup de prudence car tout n'est pas encore arrêté.

### **Hervé BRAMY, Président du Conseil général**

En l'état actuel de nos réflexions, je propose que nous n'entrions pas dans le détail du dispositif. Il nous faut avant tout évaluer l'enjeu de cette mesure ainsi que son intérêt, ses conséquences, ses atouts, ses handicaps et ses approches générales.

Construisons ensemble une opinion et nous prendrons nos responsabilités d'élus. Nous ne vous demandons pas de trancher à notre place mais nous pourrions nous appuyer sur vos expériences et vos responsabilités. Dites-nous comment vous percevez ce dispositif et ses enjeux.

### **Christian LEMASSON, Responsable départemental de France Terre d'Asile**

Pour les réfugiés, le premier droit est l'ouverture du RMI. Nous constatons que, très rapidement, un certain nombre d'entre eux préfère rester au RMI étant donné les difficultés qu'ils commencent à ressentir. Cela peut apparaître comme une méconnaissance du système mais ce n'est pas le cas. Ils ont analysé la question et se sont rendu compte qu'en quittant le RMI ils n'auraient plus droit à des compensations annexes comme la carte orange.

Finalement, on s'aperçoit que l'on maintient davantage les gens à charge de la collectivité qu'on ne les intègre dans le monde du travail. Cette expérience que nous avons, nous, sur la population des réfugiés est la même pour d'autres publics. Mon avis est qu'il serait dommage que notre département, avec toutes les questions qui peuvent se poser, ne s'implique pas dans ce type de dispositif. Il y a certainement des atouts à prendre dans cette proposition. Sans doute y a-t-il des négociations à mener et des garanties à réclamer. Cependant, pour le public que je connais bien et qui est nombreux dans le département, nous gagnerions du temps à sortir ces personnes des dispositifs sociaux dans lesquels ils sont parfois très bien.

**Michel VIGNEAU-CAZALAA, Responsable des carrières du Secours catholique 93**

Nous avons participé, avec Martin HIRSCH, à différentes commissions. Nous ne pouvons qu'approuver ce type de mesures. Certains publics devraient sortir du RMI pour pouvoir intégrer le domaine social et professionnel. Ce qui nous gêne, c'est que ce projet de loi ne concerne pas tous les travailleurs pauvres, comme les bénéficiaires de l'ASS. Le RSA apporte une rémunération inégale entre travailleurs pauvres suivant qu'ils aient été ou non bénéficiaires d'un minimum social au préalable. J'ajoute que certains n'ont jamais cotisé tandis que d'autres qui ont contribué pendant vingt ans ne se verront pas accorder les mêmes droits.

**Daniel CHASSAIGNON, Président de l'Union départementale CFE-CGC**

Je trouve ce projet bien orienté mais très étriqué. Nous avons, dans le département, près de 60 000 allocataires. Se limiter à 5 000, même dans le cadre d'une expérimentation, ne me semble pas être suffisant.

**Pascal POPELIN, Vice-président du Conseil général**

Le Conseil général n'est pas le meilleur défenseur d'un texte voté par une majorité parlementaire que nous ne soutenons pas. Cependant, nous ne sommes pas en situation de refaire la loi. Nous nous demandons simplement si, telle qu'elle est, avec les imperfections que nous avons évoquées et que vous venez de souligner, nous devons ou pas nous y associer.

Concernant le chiffre de 5 000 allocataires, il ne s'agit que d'une préconisation de l'ANSA. En Seine-Saint-Denis, nous devrions arriver à un échantillon plus volumineux. Sans que le périmètre soit arrêté, nous voudrions que celui-ci soit représentatif de la diversité de notre territoire en termes de tissu urbain et de bassin de population. Nous serions donc vraisemblablement plus proches de 10 000 allocataires que de 5 000. Je rappelle qu'au mois de juin, la préconisation de l'ANSA portait sur 1 000 personnes.

**Thierry DUMEZ, Secrétaire général de l'Union départementale CGT**

Je pense que le terme d'expérimentation correspond bien à ce dont nous avons besoin. Les hésitations et les questionnements seraient sans doute moins forts si le débat portait sur l'accès à un véritable contrat de travail pour les personnes qui sont aujourd'hui dans la précarité et le chômage. Nous sommes aujourd'hui dans le cadre d'un accompagnement de la pauvreté.

Au regard de la multitude de contrats qui ont existé, les organisations syndicales peuvent douter sur la finalité et l'efficacité d'un tel dispositif. Nous avons également quelques questionnements sur la question du financement. Je me souviens qu'en 2006 l'ensemble des organisations syndicales de notre département avait interpellé les pouvoirs publics sur le transfert massif de charges de l'Etat vers les départements. Je pense notamment au RMI et au

RMA. La déclaration de l'ensemble des organisations syndicales reste valable aujourd'hui : qui va supporter le coût de ces mesures ?

L'expérimentation est importante. Les personnes qui peuvent bénéficier d'une petite amélioration financière en ont grandement besoin. Cependant, soyons attentifs à certaines mesures inégalitaires qui peuvent être esquissées dans ce dispositif. Je pense notamment à la question des jeunes de moins de 25 ans qui peuvent aujourd'hui être exclus de toute allocation.

### **François TAQUET, Président départemental de l'APEIS**

Je ne pense pas que l'on puisse se dire d'emblée pour ou contre. Nous en avons quelque peu discuté dans nos comités. Nous avons trois références : les emplois jeunes, les conventions emploi avec les entreprises et les efforts d'ouverture de certains établissements scolaires à l'instar de Sciences Po. Lorsque l'on fait preuve d'audace et que l'on s'inscrit dans une démarche visant à toucher le plus grand nombre, on obtient des résultats, souvent avec des moyens et des enrichissements qui ne sont pas prévus initialement. Martin HIRSCH offre un statut moral à cette procédure. Cependant, il convient d'y regarder de plus près. Pour les bénéficiaires, se pose la question du débouché professionnel, soit par une formation, soit par des acquis. Cela doit être inscrit. Ce ne peut être qu'une obligation. La plupart de nos publics ont des manques. Il faut que le dispositif en tienne compte et considère la question d'un débouché diplômant.

Par ailleurs, le logement est une autre question prégnante chez les allocataires. Ce dispositif doit être pris comme l'un des éléments de stabilisation de la situation sociale. La question de la santé est également essentielle. Avoir la possibilité de faire un état de santé et de revoir ses droits est un élément complémentaire à considérer.

Il est vrai que cela va coûter cher. Si le département doit prélever sur les autres aides de quoi financer ce dispositif, il me semble qu'il faut le refuser. Le département peut accepter cette expérimentation sous certaines conditions. Il y a certaines choses sur lesquelles on ne peut pas transiger, comme la prise en compte globale de la situation du bénéficiaire ou les moyens du département.

### **Pascal POPELIN, Vice-président du Conseil général**

Il n'a jamais été question que les sommes consacrées au RSA puisse être déduites des autres actions. Comme vous le savez, nous avons payé lourdement la décentralisation du RMI. La compensation de l'Etat devait couvrir à l'euro près, le montant du RMI au moment du transfert. Cependant, après la révision de la convention UNEDIC et suite à la politique menée au cours des cinq dernières années, le nombre des allocataires a augmenté de 10 000. Certes, l'Etat abonde ponctuellement sa dotation mais cela ne compense que partiellement le surcoût. A titre de comparaison, nous dépensons 265 millions d'euros pour l'allocation et 40 millions pour l'insertion. Le RSA nous coûterait entre 1 et 3 millions d'euros.

### **Sylvine THOMASSIN, Conseillère générale, Présidente de la CLI 6**

Il ne faut pas attendre de nous une défense acharnée de ce dispositif. Cependant, nous ne devons pas faire d'idéologie avec un sujet comme celui-ci. Comme élus de terrain nous rencontrons des allocataires du RMI qui hésitent à franchir le cap de la reprise du travail. Je pense notamment à un certain nombre de jeunes femmes, dans le cadre du temps partiel subi. Si certaines retrouvent, dans une activité professionnelle, une vie sociale et parfois une dignité, elles doivent faire face à des frais de garde d'enfants et de transport importants. Il

peut ainsi y avoir une incitation à rester dans le RMI alors que ces personnes ont véritablement le besoin et l'envie de retrouver du travail. L'expérimentation, avec un maximum de garanties, pourrait peut-être nous permettre d'apporter le savoir-faire humain et social propre à la Seine-Saint-Denis. Pour cela, il faudrait que l'on nous rassure sur un certain nombre de points de ce dispositif, comme le nombre de personnes concernées. Un département qui compte 51 000 allocataires du RMI, ne peut pas mener une expérimentation sur un échantillon de 5 000 personnes. La rémunération de ces personnes, la durée des versements ou les conditions de sorties sont autant de questions qui doivent être corrélées à ce dispositif. Enfin, pour ce qui est des mesures d'accompagnement, le chiffre de 5 millions d'euros pour l'ensemble des 10 départements me semble très insuffisant. Si nous pouvions préciser cela et obtenir des garanties fortes, je ne serais pas opposée à une expérimentation. Cependant, gardons à l'esprit un certain nombre d'idées de dépenses. N'oublions pas que 25 millions d'euros sont consacrés au RSA tandis que le paquet fiscal représente 15 milliards.

### **Florence HAYE, Conseillère générale, Présidente de la CLI 1**

Ce dispositif part d'un constat juste. Cependant, j'ai deux inquiétudes. Une partie des allocataires est loin de l'emploi. Dans notre département, cela représente un nombre important. Comment ces personnes pourront-elles bénéficier de cette mesure ?

Ma seconde inquiétude porte sur les entreprises et sur les conditions de sorties. Quelle garantie avons-nous que les personnes qui entreraient dans ce RSA n'y rentreraient pas des années durant ? Cette mesure vise à compenser un travail extrêmement précaire. Quelle contrepartie avons-nous de la part des entreprises ? L'allocataire peut rester longtemps dans cette situation.

Je m'interroge enfin sur la formation. Pour les emplois jeunes embauchés dans le public, il existe une obligation de formation. Le secteur public a fait son devoir et a pris toutes ses responsabilités.

### **Marguerite CORNEC, Conseillère régionale**

Le RMI et l'insertion ne relèvent pas directement des responsabilités du Conseil régional mais, néanmoins, nous nous en préoccupons. Nous menons régulièrement des actions d'insertion, notamment au niveau des lycées, où nous permettons aux jeunes en difficulté de raccrocher un cycle d'enseignement. Nous intervenons également au niveau de l'économie sociale et solidaire qui est particulièrement appréciée dans les entreprises avec lesquelles nous travaillons.

C'est surtout dans le domaine de la formation que nous pouvons intervenir. Le schéma de formation a été voté récemment. La priorité a été mise sur la possibilité, pour les demandeurs d'emploi, d'accéder à une formation de niveau V.

Le RSA est un nouvel outil. Pourquoi ne pas s'en saisir ? Je reconnais cependant que les enjeux financiers sont importants. Le Conseil régional est bien placé pour savoir que la décentralisation et les transferts de compétences coûtent cher.

### **Gilles GARNIER, Vice-président du Conseil général, Président de la CLI 3**

J'ai un enthousiasme relatif sur le projet et ce qu'il en reste. Selon Martin HIRSCH, le RSA devait coûter 6 à 8 milliards d'euros. Nous sommes aujourd'hui sur une expérimentation de 25 millions. Depuis quelques années, nous constatons que ce sont systématiquement les collectivités territoriales qui assument le coût des bonnes idées des législateurs. Si le

gouvernement a décrété une pause en matière de décentralisation, nous nous retrouvons tout de même avec une dépense nouvelle. Ceci étant, ce point ne doit pas être celui qui nous guide.

Il existe une tension normale et naturelle. En tant qu'élus, associatifs ou syndicalistes, nous recevons tous des gens qui sont dans une telle situation que tout progrès est bon à prendre. Il existe cependant un certain nombre de danger dans la suite de l'expérimentation. Je suis persuadé – j'espère me tromper – qu'il ne peut pas y avoir de RSA sans l'arrivée, à terme, du Revenu Minimum d'Existence (RME). La notion d'insertion se recentrant sur l'insertion professionnelle, pourquoi maintenir un RMI sur d'autres sujets ? Le RME n'a pas, je le rappelle, le même contenu que le RMI puisqu'il n'existe aucune obligation d'insertion.

Dans nos CLI, nous voyons un certain nombre de gens qui sont éloignés de l'emploi mais qui demeurent dans un parcours d'insertion qui peut passer par la santé, le logement ou la vie sociale. Cela est indispensable. Il faut garder l'esprit et la lettre de la loi de 1988.

Par ailleurs, il faut également regarder du côté de l'entreprise. La logique commune aux dispositifs successifs est qu'ils interviennent soit au niveau de la personne soit au niveau de l'entreprise. Le premier type de dispositif crée dans l'entreprise deux statuts de personnel : l'un totalement pris en charge par l'entreprise et l'autre pris en charge par la solidarité collective. L'autre type de dispositif consiste en l'allègement de charges pour permettre l'embauche normale de personnel. On utilise ces deux leviers pour arriver à un résultat qui ne parvient toujours pas à intégrer des personnes mal formées et éloignées de l'emploi. Au titre de l'expérimentation, vous auriez pu, Monsieur le Président, demander une aide de l'Etat concernant les chartes que vous signez régulièrement et qui, après une formation, débouchent sur un véritable emploi et un véritable salaire.

Nous risquons toutefois l'accentuation de la diversité de réponse des territoires. Chaque département va pouvoir établir le périmètre de son expérimentation. Lors du débat sur le RMA, nous avons mis certaines garanties. En définitive, les autres conseils généraux n'ayant pas les mêmes exigences, il se créait une concurrence entre les allocataires. Ainsi, sur la plateforme de Roissy, il valait mieux aller chercher des personnes dans le Val-d'Oise qu'en Seine-Saint-Denis. Je pense que ce système ira davantage vers le bas que vers le haut.

### **Corinne CADAYS, Adjointe au maire de La Courneuve, Représentante de l'ADECR**

Ce n'est pas un secret que les élus communistes sont en désaccord avec la politique sociale et de l'emploi de ce gouvernement qui, comme le rappelait Sylvine THOMASSIN, a choisi de dépenser 15 milliards d'euros pour le paquet fiscal à destination des plus riches et seulement 25 millions d'euros pour le RSA. Ces choix parlent d'eux-mêmes. L'argent des exonérations fiscales aurait été plus utile pour la création d'emploi et l'augmentation des salaires.

Bien entendu, notre souhait est que les allocataires du RMI retournent rapidement vers l'emploi. Se pose cependant la question du financement. Selon les données que nous avons, l'Etat financerait au mieux 50 %.

### **Pascal POPELIN, Vice-président du Conseil général**

Ce qui est annoncé au départ ne correspond jamais à la réalité.

### **Corinne CADAYS, Adjointe au maire de La Courneuve.**

La question est de savoir qui va payer le reste. Vous l'avez dit, il n'y aura pas d'augmentation d'impôt en Seine-Saint-Denis mais vraisemblablement une diminution des actions actuelles.

## **Pascal POPELIN, Vice-président du Conseil général**

Non, nous avons refusé cette solution.

## **Corinne CADAYS, Adjointe au maire de La Courneuve.**

Les actions du Conseil général sont importantes et ne peuvent pas être supprimées. Evidemment, ce département a besoin de plus de moyens que ce qu'il n'a pour répondre aux besoins de la population. Le principe de solidarité de l'Etat n'est aujourd'hui pas rempli.

Par ailleurs, peu de choses sont prévues en termes de formation et d'accompagnement à l'emploi. Le niveau de qualification des allocataires du RMI est, dans notre département, l'un des plus bas de France. C'est ici qu'il faudrait mettre beaucoup de moyens dans la formation et dans l'accompagnement à l'emploi. Ce n'est malheureusement pas le cas. De plus, je suis étonnée que l'on nous propose d'expérimenter un dispositif qui est déjà testé par 17 départements, avant même d'avoir les résultats de cette première phase. Par ailleurs, le Président de la République annonce déjà la généralisation du dispositif avant le terme de l'expérimentation. Toutes ces questions nous font penser qu'il faudrait avoir plus de garanties pour s'engager dans ce dispositif.

## **Stéphane TROUSSEL, Conseiller général, Président de la CLI 2**

Il aurait été aisé, pour la majorité départementale, de dire qu'elle ne soutenait pas la politique du gouvernement et que ce projet lui semblait politiquement inacceptable. Ce n'est pas la méthode que nous avons choisie. Nous avons souhaité exprimer l'ensemble de nos interrogations et de nos doutes sur cette question. Il est quelque peu cruel pour Martin HIRSCH que ce dispositif ait été proposé dans le cadre de la loi TEPA. Lorsque l'on met en regard la somme consacrée aux cadeaux fiscaux et celle attribuée à cette mesure, le Haut-commissaire peut constater la considération que porte le gouvernement à son action.

Il me semble que ce type de mesure participerait et entérinerait de fait la situation des bas salaires. Ce sont les collectivités et la puissance publique qui seront appelées à élever un peu le niveau des salaires qu'offre le marché du travail. On sait que le nombre et la situation des allocataires du RMI éloignent un certain nombre d'entre eux de l'emploi. Même si, par miracle, il y avait demain des emplois stables, à temps complet et bien rémunérés, la situation d'un certain nombre d'allocataire ne leur permettrait pas d'y accéder. Il me semble que ce qui peut permettre d'instaurer des mécanismes incitatifs peut éventuellement contribuer à faire avancer la situation.

Par ailleurs, on nous explique qu'il s'agit d'une expérimentation tout en nous annonçant que la loi généraliserait le dispositif à l'ensemble du territoire en 2009. Nous serons donc, à terme, contraints de l'appliquer. Je me demande s'il ne faudrait pas tenter cette expérimentation pour faire valoir nos questionnements et demander des garanties. Il nous faut, le cas échéant, mettre en avant nos exigences, quitte à refuser en définitive cette expérimentation si celles-ci devaient n'être pas accordées.

## **Anne-Marie MAHEAS, Conseillère générale, Présidente de la CLI 5**

On sait qu'un tiers seulement – voire moins – des allocataires sont capables d'accéder rapidement à l'emploi. Parmi eux, bien peu y accèdent, pour diverses raisons qui tiennent parfois de la discrimination. A ce sujet, des groupes de travail ont été instaurés dans les CLI pour essayer de résoudre cette situation. Certains allocataires, comme cela a été dit, se rendent

compte qu'en reprenant une activité ils vont être perdants. Si nous avons, avec le RSA, une occasion de les aider, il nous faut la saisir.

**Philippe AVEZ, Directeur de C2DI 93**

A C2DI, nous accueillons des allocataires en grande difficulté et qui cumulent un certain nombre d'obstacles. Je rappelle que le RMI n'est pas un statut. Il faut faire attention à la manière dont nous parlons des allocataires. Ceux d'entre eux qui refusent un emploi ne sont pas forcément motivés par des questions de ressources. J'apprécie ce qu'a dit Sylvine THOMASSIN. Il y a parfois d'autres critères qui deviennent des obstacles, comme la garde d'enfant ou les transports. Si les transports sont bien développés dans notre département, on sait aussi que les conditions d'emploi et les horaires de travail ont changé. Les secteurs d'activité les plus importants comme le commerce, la distribution ou les services aux personnes font commencer le travail tôt le matin ou terminer tard le soir. Il ne faut donc pas résumer la question du refus à l'appauvrissement. Certains choisissent de s'appauvrir quelques temps parce que le fait de retrouver un statut leur ouvre de nouveaux droits comme le logement ou la formation professionnelle. Je voudrais juste revenir sur un aspect financier. L'aide au surcoût représente 15 des 25 millions consacrés au RSA. 5 millions sont destinés aux actions d'évaluation alors que nous savons d'ores et déjà que le dispositif se pérennisera. Qui évalue quoi et selon quels critères ?

**Etienne CHAMPION, Directeur Général Adjoint des Services, Conseil général**

L'enveloppe de 25 millions qu'envisage de verser l'Etat s'entend au niveau national, pour les 10 départements. Sur ces 25 millions, 15 seraient consacrés à la compensation de la moitié du surplus d'allocation, 5 à l'accompagnement vers l'emploi et 5 à l'évaluation. Pour le gouvernement, ces sommes seraient attribuées sur la base des dossiers présentés. Ce genre de méthode devra appeler une grande vigilance. Je rappelle que ces sommes ne sont encore que provisoires et non garanties.

**Philippe AVEZ, Président de C2DI**

Allons-nous avoir les mêmes critères d'évaluation sur tout le territoire ?

**Hervé BRAMY, Président du Conseil général**

Non, nous devons élaborer ces critères nous-mêmes.

**Jean-Pierre TOURBIN, Président de la CAF 93**

Vous savez que nous sommes préoccupés par la situation de l'emploi et de la précarité sur notre département. Un dispositif permettant d'aider les personnes en difficulté à retourner vers l'emploi nous intéresse plutôt. En termes d'expérimentation, il convient sans doute d'y regarder de près. Plutôt qu'un dispositif général que nous aurons à appliquer, l'expérimentation pourrait prendre, à l'échelle d'un territoire et d'une population définie, les moyens d'une mise en œuvre grande nature. Elle nous permettrait également de tirer les enseignements de ce que nous aurons, par la suite, à appliquer. Ce sont des éléments qu'il me semble intéressant à prendre en considération. Intervenir sur un public plus restreint que la globalité des allocataires nous permettrait en outre de nous rapprocher d'expériences comme l'école de la deuxième chance où, à partir d'une situation précise et avec un accompagnement, nous obtenons des arrivées vers l'emploi et des résultats plutôt intéressants. Un terrain d'expérimentation peut être un intérêt pour notre département.

### **Tahar BELMOUNES, Directeur général de la CAF 93**

Il me semble important de préciser que la CAF sera à votre disposition pour travailler sur les modalités de l'expérimentation. Vous pourrez compter sur notre mobilisation pour faciliter la réalisation de cette expérience. Notre institution réfléchit, par ailleurs, à des modalités d'accompagnement informatique.

### **Dominique CLOCHON, Directrice déléguée de l'ANPE**

Tout dispositif qui active les dépenses pour promouvoir le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté me semble intéressant. Je suis également sensible à la question d'égalité de traitement entre les différents bénéficiaires des minima sociaux. Il me semble que le projet de loi pose quelques questions sur ce point. Je peux également assurer le Conseil général de l'engagement de l'ANPE à ses côtés.

Il y a deux volets sur le RSA. Le premier est le revenu à proprement parler et le second concerne les contrats aidés. Vous n'en avez pas parlé en détail. Il me semble que c'est un aspect intéressant de cette loi. Ce dispositif permet de fusionner et de moduler les contrats aidés.

### **Joël COGAN, DDTEFP**

Il est effectivement intéressant que le Conseil général se pose cette question car l'articulation des différents textes de loi permet d'aborder les contrats aidés sous l'angle de la simplification des dispositifs et d'aller vers un contrat unique. Les questions que vous avez abordées en termes de formation ou d'accompagnement existent de fait dans le dispositif juridique actuel. Il y a vraisemblablement, dans cette expérimentation, des éléments à approfondir en la matière. Il faut étudier les moyens d'articuler ces contrats dans le RSA mais c'est une voie sur laquelle il faut travailler.

### **Hervé BRAMY, Président du Conseil général**

Pouvez-vous préciser ce que vous entendez par « contrat unique » ?

### **Joël COGAN, DDTEFP**

Certains contrats aidés, comme le CI-RMA ou le contrat d'avenir, peuvent être modulés et regroupés dans un contrat unique.

### **Dominique CLOCHON, Directrice déléguée de l'ANPE**

Au moment de la discussion sur la loi de cohésion sociale, il y avait eu d'importants débats sur la simplification des contrats aidés voulue par Jean-Louis BORLOO. Finalement, de nombreux partenaires souhaitaient aller dans le sens d'un contrat aidé unique. Ce que l'Etat n'a pas fait, j'ai cru comprendre que les départements auraient la possibilité de le faire. Cela pose d'autres questions qui ont été soulevées par Gilles GARNIER. Il me paraît intéressant d'aller dans ce sens là et de ne plus s'enfermer dans la distinction des secteurs marchands et non marchands. Pour un allocataire, l'essentiel est de retrouver un salaire et un emploi qui permette d'avancer.

## **Stéphane TROUSSEL, Conseiller général, Président de la CLI 2**

Je me demandais s'il ne pouvait pas y avoir de la part des employeurs une sorte d'effet d'aubaine. De fait, toute la politique que l'ANPE conduirait pour favoriser d'autres contrats aidés sera contrecarrée.

## **Michel VIGNEAU-CAZALAA, Responsable des carrières du Secours catholique 93**

Je rappelle qu'il existe une autre expérimentation à laquelle participe le Conseil régional. Il s'agit du parrainage. Sur 50 personnes bénéficiant de ce système, près de 40 retrouvent un emploi. Cela ne coûte que 305 euros par personne. Pourquoi ne pas développer cela ?

Nous sommes favorables au RSA puisque nous avons contribué à son élaboration, avec Martin HIRSCH. Il faut le faire, mais je crains que cela ne concerne que les personnes « employables » et non les allocataires en manque de formation ou qui ont multiples problèmes préalables à régler. Ne pourrions-nous pas créer un Revenu de Solidarité Formation ? Le premier problème que nous avons en Seine-Saint-Denis est l'inadéquation entre ce public et les offres d'emploi.

## **Christian LEMASSON, France Terre d'Asile**

Je pense qu'il faut tenter cette expérimentation en réfléchissant sur la manière dont nous allons devoir la faire fonctionner. Un tiers des allocataires pourrait être employable rapidement mais craint de perdre davantage qu'il ne gagnerait. Dès lors, le RSA soulagerait un tiers de la dépense du RMI pour des gens qui y seraient statiquement. Avec l'argent économisé, nous pourrions envisager davantage de formation pour le tiers en ayant le plus besoin.

## **William VINAND, Directeur de l'AFPA 93**

J'ai entendu ce qui a été dit sur les solutions de formation pour les personnes concernées par le RMI. Je tiens à souligner que le département a mis en œuvre des dispositifs pertinents pour les jeunes. Il y a sans doute des efforts à faire concernant les allocataires du RMI et, pour ce faire, nous nous tenons à la disposition du Conseil général. Sur les dispositifs pour les jeunes, le travail engagé par le département a trouvé des fins très positives.

## **Pascal POPELIN, Vice-président du Conseil général**

Ce débat a été riche, intéressant et utile pour ceux qui auront à en décider. Je n'ai pas dû être très clair aussi souhaitais-je préciser que si nous nous engageons dans cette expérimentation, ce ne sera pas au détriment des autres actions du Conseil général. Notre budget est de 1,7 milliard. Le RSA représente 3 millions. Ces ordres de grandeur permettent de garantir l'intégrité des autres actions.

Nous ne sommes pas les législateurs et nous ne pouvons que constater les insuffisances du dispositif. Cependant, lorsque l'on pratique une expérimentation, on peut avoir pour ambition d'éclairer le législateur en confrontant les débats qui auront lieu à la réalité locale et non à des idées abstraites.

Notre responsabilité est de contribuer à réduire le nombre d'allocataires du RMI, non en les radiant mais en les aidant à retrouver un emploi. Le RSA n'est pas ce que pouvait être le RMA. Ce dernier établissait une relation entre un employeur, un allocataire du RMI et le Conseil général. Nous ne sommes pas dans cette situation. Il s'agit en l'occurrence de lever un obstacle pour une personne qui peut trouver un travail et qui parfois peut s'interroger sur le

fait de savoir si cela lui sera bénéfique. Pour certains, le RSA se suffit à lui-même. Pour d'autres il y a une nécessité de mettre en place un accompagnement. En la matière, le Conseil général de la Seine-Saint-Denis dispose d'une réputation qui devrait rassurer les plus dubitatifs. Ceci étant, rien ne nous interdit de poser ce principe comme l'une des conditions à laquelle nous serons les plus attachés.

J'ai entendu que ce dispositif nous amènerait à constater une diversité des territoires. Quoi qu'il en soit, que nous l'expérimentions ou que nous l'appliquions en 2009, ce dispositif porte en lui une diversité de réponses en fonction des territoires. On peut le regretter mais on ne peut pas le changer. Enfin, ce dispositif, en effet, ne concernera pas tout le monde. Je le regrette. Cependant, est-ce parce qu'il ne concerne pas tout le monde qu'il ne doit concerner personne ?

### **Hervé BRAMY, Président du Conseil général**

Je vais essayer de vous donner une opinion qui n'est encore que personnelle. Avons-nous peur d'expérimenter ? Non. Nous ne pouvons pas être un département réputé comme innovant et avoir peur de l'expérimentation. Il s'agit donc d'un argument que je réfute d'emblée.

Ne serions-nous pas capables de relever le défi de l'évaluation de nos propres politiques publiques ? Nous aurons bientôt l'occasion de revenir sur notre politique de l'emploi et sur nos actions en direction de la formation et des collèges. Là encore, il s'agit d'un argument que je récuse.

Pouvons-nous être contre une amélioration du pouvoir d'achat de nos concitoyens les plus défavorisés ? Non, évidemment.

Acteur politique, responsable d'une collectivité et garant de la gestion des deniers publics, je dois m'interroger chaque jour sur le contenu et les limites du pouvoir que j'exerce. Il demeure des questions de fond, qui ont été soulevées et que je ne veux pas balayer trop vite.

On nous demande d'expérimenter un dispositif qui, très vraisemblablement, aura été confirmé cet après-midi même depuis Dijon par le Président de la République. A quoi cela sert-il de vérifier si le RSA est ou non une bonne mesure ? Cela permettra peut-être d'expérimenter des modalités originales au regard de ce qu'est notre département et de ce que nous inventons au quotidien. Ce serait le seul intérêt que je pourrais y voir.

On ne peut pas balayer d'un revers de manche les enjeux de l'égalité républicaine. Nous l'avons suffisamment dénoncé. Il n'est pas acceptable que les richesses soient réparties sans une structure permettant de rééquilibrer les inégalités, d'établir une péréquation des moyens financiers. Je rappelle qu'entre les Hauts-de-Seine et la Seine-Saint-Denis, il existe des différences importantes. Ainsi, les allocataires du RMI peuvent recevoir une prime de Noël dans les Hauts-de-Seine. Ce n'est pas le cas dans notre département. Si, demain, cette voie devait être confirmée, chaque département pourra payer le RSA en fonction de ses envies et de ses moyens. Les allocataires du RMI connaîtront alors des différences de revenus importantes. Est-ce juste ?

Si l'expérimentation doit conduire à exiger une égalité de traitement de tous les allocataires sur l'ensemble du territoire, j'y souscris. Si ce n'est pas le cas, si cette démarche doit nous conduire à constater qu'il y a des inégalités et que l'on ne peut rien y faire, je ne m'y inscrirai pas.

Par ailleurs, est-il normal que ce soit le contribuable qui, au travers de la fiscalité locale, rémunère une partie du pouvoir d'achat des personnes les plus en difficulté ? C'est à cela que

nous allons aboutir. Si cette expérimentation va dans ce sens, je n'y suis pas favorable. Je veux bien expérimenter un dispositif permettant d'améliorer le pouvoir d'achat des personnes en difficultés pour leur permettre d'assurer leur autonomie et leur indépendance de vie. Cependant, je me demande s'il est du ressort du contribuable local, dans un département en difficulté, de contribuer encore davantage. Or c'est bien l'argent du département, c'est-à-dire une partie des recettes de la fiscalité locale, qui ira au pouvoir d'achat des allocataires du RMI.

**Pascal POPELIN, Vice-président du Conseil général**

Aujourd'hui, la situation est la même pour l'allocation du RMI.

**Hervé BRAMY, Président du Conseil général**

Pour ma part, je continue d'exiger les 76 millions d'euros que l'Etat nous doit chaque année.

**Pascal POPELIN, Vice-président du Conseil général**

Moi aussi mais cela peut permettre de payer moins après.

**Hervé BRAMY, Président du Conseil général**

C'est une vraie question. Je constate que le nombre d'allocataires du RMI ne diminue pas en Seine-Saint-Denis, malgré tous les efforts que nous pouvons faire. Si je ne me trompe pas, il doit y avoir environ 2 000 allocataires du RMI qui, chaque mois, sortent du dispositif. Cependant, nous en avons tout autant qui y entrent. Est-ce que le fait de donner du pouvoir d'achat à des personnes en difficulté – ce qui, dans le principe n'est pas outrancier – va nous permettre de résoudre l'équation des entrants ? Dans mon hésitation, je me pose toutes ces questions. A quoi allons-nous souscrire en expérimentant ce dispositif ?

Enfin, si contribuer à cette expérimentation revient à considérer qu'une partie des allocataires du RMI se trouve définitivement en dehors du champ de l'emploi, je ne suis pas sûr de vouloir y participer. Chacun sait qu'une réforme des minima sociaux est à l'ordre du jour du gouvernement. Je ne reviendrai pas sur ce que disait Gilles GARNIER tout à l'heure mais nous risquons de nous retrouver avec un dispositif RME-RSA. Qu'advient-il des hommes et des femmes qui seront, demain, au revenu minimum d'existence ?

En tant que responsable politique, je me pose toutes ces questions. Peut-être aurais-je dû les poser en introduction mais je souhaitais avant tout vous écouter. Je vous livre mon opinion telle que je la ressens. En termes d'expérimentation, nous avons commencé à travailler sérieusement cette question avec nos Chartes pour l'emploi. Nous sommes en train de démontrer que des allocataires du RMI peuvent trouver le chemin de l'emploi dans une grande entreprise de notre département, en CDI. C'est autre chose qu'un emploi précaire avec 18 mois de versement du RSA, puisque telle est la durée actuellement envisagée.

Nous avons l'habitude d'inventer ensemble et de relever le défi de l'emploi. Peut-être ne sommes-nous pas suffisamment informés mais je me demande comment amplifier ce dispositif. Comment le RSA peut-il être mis au service d'une aide forfaitaire aux actions d'accompagnement ? Comment nous accompagne-t-on dans nos propres dispositifs ? Nous aussi nous sortons, aujourd'hui, des allocataires du RMI. Nous les sortons « par le haut », avec un emploi stable, qualifiant et reconnu. Cela reste modeste, mais il s'agit d'une expérimentation qui a toute sa valeur. Si nous nous engageons dans l'expérimentation, je souhaite que cela soit bien intégré à notre projet.

Enfin, je terminerai mon propos par les enjeux de la formation. J'ai bien entendu Madame CORNEC. Cependant, si nous innovons, nous aurons besoin que le Conseil régional nous accompagne. Je sais qu'il est difficile, lorsque l'on veut innover en matière de formation, d'entrer dans les critères définis par le Conseil régional. Il me semble que le volontarisme doit être accompagné de souplesse.

Je vous rappelle mes interrogations principales : pourquoi expérimente-t-on et au service de quoi ? C'est la réflexion que j'aurai jusqu'à la prise de décision du Conseil.